



Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Chardonne, le 6 juillet 2026

**Préavis n° 07/2026-2027 relatif à une
demande de crédit d'investissement de
CHF 77'800.00 pour l'acquisition d'un
tracteur compact Kubota LX-401 et
d'une saleuse**

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à l'acquisition d'un tracteur compact Kubota LX-401 ainsi que d'une saleuse compatible pour l'entretien hivernal du réseau routier communal.

CONTEXTE

Les services communaux disposent actuellement d'un véhicule de type Pony P3 pour assurer diverses tâches d'entretien du domaine public. Après de nombreuses années de service, ce véhicule ne répond plus pleinement aux exigences actuelles en matière de fiabilité, de sécurité, de polyvalence et de rendement.

Son âge avancé engendre des pannes de plus en plus fréquentes ainsi qu'une augmentation significative des coûts d'entretien et de réparation. Les interventions mécaniques sont devenues régulières et immobilisent le véhicule à plusieurs reprises durant l'année, ce qui complique l'organisation du travail des services communaux. Par ailleurs, l'approvisionnement en certaines pièces de rechange devient plus difficile, ce qui allonge les délais de remise en état et augmente encore les coûts d'exploitation.

Face à cette situation, la Municipalité estime qu'il n'est plus économiquement pertinent de poursuivre les investissements de maintenance sur ce véhicule. Le remplacement du Pony P3 par un tracteur compact moderne constitue une solution durable permettant de garantir la continuité des prestations communales tout en maîtrisant les coûts d'exploitation à long terme.

L'évolution des besoins de la commune ainsi que l'augmentation des tâches d'entretien nécessitent aujourd'hui l'acquisition d'un équipement moderne, performant et adapté aux différentes missions confiées au personnel communal.

La Municipalité propose dès lors le remplacement du Pony P3 par un tracteur compact Kubota LX-401, capable de répondre efficacement aux besoins communaux tout au long de l'année.

UTILITÉ DU VÉHICULE

L'acquisition de ce tracteur compact permettra d'améliorer sensiblement l'efficacité et la qualité des interventions des services communaux.

Période hivernale

Associé à la saleuse prévue dans le présent préavis, le Kubota LX-401 permettra d'assurer :

- le salage des routes communales ;
- le traitement des chemins et places publiques ;
- une meilleure réactivité lors des épisodes de gel ou de chutes de neige ;
- une amélioration de la sécurité des usagers.

Période estivale

Durant la belle saison, le véhicule pourra être utilisé pour de nombreuses tâches d'entretien, notamment :

- la fauche des bords de la Salenche ;
- la fauche des bords de la Bergère ;
- l'entretien des prairies communales ;
- la tonte des parcs et espaces verts ;
- l'arrosage des massifs floraux ;
- le transport de matériel et diverses interventions du service de voirie.

La polyvalence du Kubota LX-401 permettra ainsi une utilisation régulière durant toute l'année, garantissant un excellent taux d'utilisation de l'investissement.

Il offrira également un meilleur confort de travail et une sécurité accrue pour les employés communaux grâce à ses équipements modernes et à sa facilité d'utilisation.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

Le remplacement du Pony P3 par un véhicule de nouvelle génération présente plusieurs avantages.

Le Kubota LX-401 est équipé d'une motorisation moderne répondant aux normes environnementales actuelles. Sa consommation de carburant est maîtrisée et ses émissions polluantes sont nettement inférieures à celles d'un véhicule ancien.

Cette acquisition permettra ainsi :

- de réduire la consommation de carburant ;
- de diminuer les émissions polluantes ;
- d'améliorer la fiabilité des interventions ;
- de limiter l'impact environnemental des activités communales.

Au-delà des avantages techniques et environnementaux, cette acquisition permettra également de réduire sensiblement les charges d'entretien du parc communal et d'améliorer la disponibilité du matériel.

Par ailleurs, la polyvalence du véhicule permettra d'exécuter davantage de travaux avec les ressources communales et de réduire le recours à des prestations externes.

COÛTS DE L'INVESTISSEMENT

Le coût de l'investissement s'établit comme suit :

Tracteur compact Kubota LX-401	CHF	65'800.00	TTC
Saleuse	CHF	12'000.00	TTC
Total de l'investissement	CHF	77'800.00	TTC

Estimation des conséquences du projet sur le budget communal annuel :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2026	2027	2028	2029 et ss
Charges d'intérêt (2%)	1'556.00	1'556.00	1'556.00	1'556.00
Amortissement 10 ans	7'780.00	7'780.00	7'780.00	7'780.00

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 07/2026-2027 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 77'800.00 pour l'acquisition d'un tracteur compact Kubota LX-401 et d'une saleuse

OUI le rapport de la commission des finances,

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 77'800.00 TTC pour l'acquisition d'un tracteur compact Kubota LX-401 et d'une saleuse ;
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 77'800.00,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 77'800.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2026-2031, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,

4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

Au nom de la Municipalité

La Syndique


A. Reymond



La Secrétaire


L. Hondzo

Annexe : inventaire des véhicules du service de voirie

Municipale déléguée : Mme Alice Reymond

Inventaire des véhicules du service de voirie

Véhicule	Année	État économique	Recommandation
Boschung Pony P3	2018	Coûts très élevés	Remplacement prioritaire
Boschung Pony P4	2019	Stable	Surveillance
Meili VM 7000	2016	Moyen	Remplacement à moyen terme
Meili 7000 URS	2023	Excellent	Maintien
Isuzu N60	2025	Neuf	Maintien
Isuzu BTFS	2022	Bon	Maintien
Isuzu camionnette	2017	Coûts élevés	Remplacement à court terme